

Point de situation Covid-19

15 mai 2020 à 15h30

Lors d'une conférence de presse cet après-midi, la Première ministre Erna Solberg a présenté des nouvelles consignes concernant les déplacements. Les autorités norvégiennes continuent à conseiller aux Norvégiens de passer leurs vacances d'été en Norvège.

Les principales nouvelles mesures annoncées :

- Les voyages d'agrément à l'intérieur de la Norvège sont autorisés à condition de respecter les règles de distanciation sociale et de quarantaine en vigueur. Les personnes malades ne doivent pas se déplacer.
- A l'exception des personnes particulièrement à risque, il est désormais possible de passer ses vacances en Norvège avec les grands-parents, d'autres personnes ou en groupe.
- Les voyages à l'étranger non indispensables restent formellement déconseillés jusqu'au 20 août. Ce conseil pourrait être ajusté selon l'évolution de la situation.
- D'ici le 15 juin, la possibilité d'effectuer des déplacements dans les autres pays nordiques sera réévaluée.
- D'ici le 20 juillet, la possibilité d'effectuer des déplacements dans certains autres pays européens proches sera réévaluée.
- L'interdiction d'entrée sur le territoire norvégien reste a priori inchangée jusqu'au 20 août, mais des exceptions pourront être étudiées. Des légers assouplissements avaient été annoncés le 13 mai pour les ressortissants de l'UE/l'EEE et leurs familles :
 - Les ressortissants de l'UE/EEE travaillant ou vivant en Norvège peuvent désormais recevoir la visite de leur famille proche sans permis de séjour, à condition que ces personnes se placent en quarantaine à leur arrivée (10 jours).
 - Les ressortissants de l'UE/EEE propriétaires d'un logement/résidence secondaire en Norvège pourront entrer sur le territoire norvégien, à condition de se placer en quarantaine à leur arrivée (10 jours).
- D'ici le 15 juin, une nouvelle évaluation sera faite concernant la possibilité d'autoriser les voyages d'agrément des ressortissants d'autres pays nordiques en Norvège, et d'ici le 20 juillet des ressortissants de certains autres pays européens proches.
- D'ici le 1^{er} juin, une nouvelle évaluation sera faite pour autoriser les déplacements professionnels des ressortissants des autres pays nordiques. La période de quarantaine de 10 jours sera alors remplacée par une évaluation individuelle de se placer en quarantaine.
- L'obligation d'une période de quarantaine de 10 jours pour toutes les personnes arrivant de l'étranger en Norvège reste valable jusqu'au 20 août. Des nouvelles évaluations d'allègement de cette mesure seront cependant faites aux mêmes dates que les conseils aux voyageurs.
- Les touristes de la Norvège continentale seront de nouveau autorisés à se rendre au Svalbard à partir du 1^{er} juin. Un comité de travail a préparé des consignes à destination des professionnels du tourisme pour empêcher la propagation du virus sur l'archipel.
- Le secteur touristique norvégien doit maintenant se préparer à accueillir des touristes norvégiens, et les touristes étrangers peuvent maintenant annuler leurs réservations en Norvège pour cet été. Des guides pratiques pour ce secteur doivent être élaborés.

Le gouvernement précise que la situation est loin d'être normalisée dans la majorité des pays du monde, et que de nombreuses restrictions sont toujours en vigueur (quarantaine, annulations de

vols, mesures d'hygiène etc). De nombreux Norvégiens à l'étranger demandent encore de l'aide aux autorités pour être rapatriés.